

Consultation publique Projet de plan d'action famille Montréal

Le Réseau FADOQ - Région Île de Montréal

avec vous et pour vous...

7378, rue Lajeunesse bureau 215
Montréal, Québec, H2R 2H8

info@fadoqmtl.org
www.carrefour50ans.com



Région
Île de Montréal

Présentation du réseau FADOQ – Région Île de Montréal

Le réseau FADOQ – Région Île de Montréal est un regroupement volontaire de personnes âgées de 50 ans et plus dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie de ses membres et par voie de conséquence, de l'ensemble des aînés montréalais. Actif dans le domaine du loisir, le réseau FADOQ – Région Île de Montréal a également pour mission de défendre les droits de ses membres depuis maintenant 35 ans sur des sujets aussi variés que la santé, le logement, les revenus, le transport, le vieillissement et les abus envers les aînés. Le réseau FADOQ – Région Île de Montréal défend les droits de ses membres afin de leur offrir un terrain propice à leur épanouissement, quel que soit l'endroit où ils habitent. L'implication sociale de ses membres collabore aussi au mieux-être de la communauté et à l'équilibre de notre société. Aujourd'hui, le réseau FADOQ est présent dans l'ensemble du Québec et rassemble 280 000 personnes autour de sa mission, dont 24 000 dans la grande région métropolitaine.

Introduction

À titre d'organisme régional représentant les aînés, nous sommes fortement interpellés par les enjeux qui concernent les familles dans la région métropolitaine. Depuis plusieurs années, nous participons aux grandes consultations qui touchent différents aspects des conditions de vie des aînés de l'Île de Montréal et du Québec (accès au transport, aménagement, système de santé, Politique du médicament, abus envers les aînés, sécurité urbaine, etc.). Le réseau FADOQ a proposé plusieurs solutions aux décideurs afin de régler un certain nombre de problèmes. Dans le cadre du présent mémoire, nous souhaitons spécifiquement alerter nos élus sur la place des aînés dans la famille.

Nous tenons d'abord à souligner notre étonnement devant la quasi absence des enjeux liés aux aînés de la présente Consultation publique *Projet de plan d'action famille Montréal* que ce soit dans le Cadre de référence famille ou autres documentations. Pourtant, l'importance des aînés d'un point de vue socio-démographiques et économiques ne fait aucun doute. Depuis 1985 la position de la FADOQ est de promouvoir l'intégration des aînés dans la famille. Voilà pourquoi nous nous faisons le devoir aujourd'hui de vous rappeler que les aînés sont plus qu'un élément de la définition de la famille,¹ mais sont à considérer autant que les enfants et les parents.

Il s'agit là d'un des nombreux défis intergénérationnels auxquels nous aurons à faire face au cours des prochaines années, alors que la population vieillira à un rythme accéléré. À Montréal, les personnes de 50 ans et plus représentent le tiers de la population en 2006 et près de 40% en 2026.² Dans cette transition démographique, on doit absolument éviter l'écueil d'opposer les générations les unes contre les autres, en favorisant les uns au détriment des autres, mais bien les inclure tout autant qu'ils sont; membres à part entière à considérer dans nos choix, dans notre vision du Montréal d'aujourd'hui et de demain. Plus que jamais, la cohabitation entre les générations sera importante afin de relever tous ensemble le défi du vieillissement de la population.

Nous aborderons donc la place des aînés dans le cadre d'une Politique familiale municipale par le biais de quatre champs d'intervention où certaines mesures sont liées à un soutien apporté aux aînés et d'autres

présentent le soutien des aînés à la communauté. Autrement dit, les champs d'intervention suivants rejoignent les aînés soit en tant que consommateurs soit en tant qu'acteurs de la société.

1) La municipalité qui dispense des services

2) La municipalité qui aménage

3) La municipalité qui regroupe la communauté

4) La municipalité qui emploie des gens

1) La municipalité qui dispense des services

Dans son rôle de dispensateur de services, de façon générale nous retrouvons la municipalité notamment dans l'offre d'activités familiales à coûts abordables afin de favoriser le temps/famille, le soutien à la vie associative afin de promouvoir la solidarité entre familles ou encore l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans la communauté.

En regard des aînés spécifiquement, la municipalité doit tenir compte de l'apport des aînés en bénévolat directement lié à des services de loisirs. En effet, il est indéniable qu'un fort nombre d'associations à but non lucratif, financées ou non par la ville de Montréal, contribuent à la qualité de vie de la région métropolitaine en offrant des activités aux familles. Que l'on parle des associations exclusivement composées d'aînés ou des centres communautaires en général, une très forte majorité des conseils d'administration d'organisations à but non lucratif est gérée par des bénévoles aînés qui participent au développement de leur communauté. La municipalité doit ainsi reconnaître et soutenir ces initiatives locales pour s'assurer de la continuité de ces services complémentaires et indispensables à la qualité de vie à Montréal. Assurément, une offre d'activités de loisirs diversifiées, accessibles et abordables contribuent à la présence de tous les types de familles sur le territoire.

Par ailleurs, dans son offre de services, la municipalité doit prendre des mesures devant favoriser une meilleure harmonisation des services offerts sur le territoire et tenir compte des besoins différents des familles selon le type de réalité vécues, dont les familles avec un aîné à charge. Compte tenu du fait que le gouvernement provincial a signifié la ferme intention de faire du maintien à domicile une priorité, la municipalité devra définir son rôle dans cette orientation en s'impliquant dans une offre de services adaptées. Par exemple, la ville pourrait soutenir davantage les services de popote roulante, de répit aux proches aidants ou encore d'aide au transport médical.

2) La municipalité qui aménage

La municipalité a la responsabilité d'aménager des lieux accessibles et sécuritaires. Cette vaste

responsabilité touche tant les lieux d'activités, les voies urbaines, le transport en commun, l'organisation spatiale du milieu de vie que la proximité des services et l'accessibilité financière des logements et propriétés de type familial.

Entre autre chose, la Ville de Montréal devra s'assurer que des services accessibles soient aménagés pour répondre à une population vieillissante qui souhaite bénéficier de services de proximité. Cet aménagement des services fait référence à la distance, l'horaire et le service à la clientèle personnalisés. Ces propositions seront bénéfiques tant pour les aînés que pour les autres membres de la famille puisque nous savons pertinemment que tous les citoyens sont de plus en plus exigeants quant à la qualité, l'efficacité et l'aspect humain des services qu'ils reçoivent.

Pour ce qui est de la question du transport, nous souhaitons noter la pro activité de la Société de Transport de Montréal face à la population aînée. En effet, déjà la STM collabore avec des partenaires du milieu, tel la Table de concertation des aînés de Montréal, pour la mise en place d'un réseau de transport en commun parallèle dédié aux aînés. Cette démarche met en évidence le besoin d'adapter son offre de service pour répondre à une préoccupation réelle de la population.

L'habitation est également un enjeu majeur en terme d'aménagement du milieu. Se loger à Montréal est de plus en plus dispendieux. Les familles n'ont plus les moyens financiers d'acquérir une nouvelle propriété ou, particulièrement pour les aînés, de conserver leur maison. Quand ce n'est pas le coût de la demeure elle-même qui fait obstacle à l'achat, c'est le coût des taxes municipales et scolaires qui ne cessent d'augmenter et obligent à la vente. Nous assumons que tout a un prix, y compris la panoplie de services dispensés par la ville, mais les familles ont besoin d'une vision à long terme de ce que vivre à Montréal coûte en frais liés à l'habitation. Parce qu'au bout du compte, c'est le coût relatif au logement qui fait la différence, nous avons besoin de cette vision à long terme qui inclura des mesures pour le développement de logements sociaux pour les familles moins nanties de même que pour les propriétaires actuels et futurs.

Nous voudrions aussi attirer l'attention de la Ville de Montréal sur la question de la sécurité. Tous les membres de la famille sont concernés par cette question tant en termes d'aménagement des parcs, d'entretien des routes, de gangs de rues, de voleurs que de déneigement en hiver ou de circulation automobile, piétonnière ou à vélo. Le sentiment de sécurité est directement lié à la satisfaction de son environnement, l'un ne va pas sans l'autre. Tout doit donc être pensé en fonction d'une sécurité accrue aussi bien dans les déplacements qu'à domicile.

3) La municipalité qui regroupe la communauté

La municipalité qui regroupe la communauté dans le cadre d'une Politique familiale a la nécessité de favoriser l'implication citoyenne, l'engagement de tous à l'amélioration de la qualité de vie des familles et la conciliation famille-travail sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte de vieillissement de la population montréalaise, la municipalité a aussi la responsabilité morale de contribuer à améliorer la qualité des relations intergénérationnelles au sein de la municipalité, que ce soit par des campagnes de sensibilisation décrivant l'importance du rôle social de chacun, par la

valorisation de l'apport des aînés à la communauté ou par la promotion des initiatives locales et communautaires qui combattent l'âgisme.

Les grands-parents sont des personnes actives au sein de leur communauté et particulièrement au sein de leur famille. Ils sont souvent enclins à aider financièrement leurs enfants et petits-enfants de même qu'à participer au gardiennage. Sans cette disponibilité, bon nombre de parents serait désemparé. La municipalité qui favorisera la présence des aînés vivant à proximité de leurs enfants et petits-enfants encouragera la présence des jeunes familles à Montréal.

La municipalité, dans son discours sur la problématique de la conciliation famille-travail doit également inclure la dimension de la conciliation à réaliser entre le travail et les soins aux parents ou aux personnes proches ayant des incapacités temporaires ou permanentes. En 2002 au Canada :

- Près de 3 parents sur 10 âgés de 45 à 64 ans (712 000 personnes) ont des enfants à charge (c'est-à-dire des enfants de moins de 25 ans qui ne sont pas mariés et vivant encore chez leurs parents) et s'occupent d'une personne âgée.
- Plus de 8 personnes de la génération « sandwich » sur 10 travaillent. Voilà qui oblige certaines d'entre elles à réduire (15%) ou modifier (20%) leurs heures de travail, ou encore à subir une perte de revenu (10%) pour répondre à leurs obligations familiales.
- Les femmes qui ont de telles responsabilités sont confrontées en plus grand nombre surchargées : elles consacrent en moyenne 29 heures par mois à s'occuper d'une personne âgée, soit plus du double des 13 heures consacrées par les hommes dans la même situation.
- Il faut cependant relativiser la présence de la génération « sandwich », qui ne représente pas pour l'instant une situation courante et typique. La proportion de personnes dans cette situation devrait augmenter au cours des prochaines années.³

Ainsi, tenant compte des constats précédents nous attendons que la ville de Montréal s'implique au niveau de la sensibilisation des divers acteurs du milieu à leur rôle dans la conciliation famille-travail et ainsi participe au développement de partenariats avec des organismes qui apportent un soutien aux personnes âgées à domicile.

4) La municipalité qui emploi des gens

Au-delà des actions de sensibilisation et promotion, nous souhaitons un engagement formel de la municipalité en prônant par l'exemple. Selon nous, la municipalité, dans son rôle d'employeur, devrait offrir des conditions de travail facilitant la conciliation famille-travail au personnel municipal, dont les horaires flexibles et les congés familiaux.

Outre cette mesure, il importe de préciser que, relativement au milieu de travail, depuis quelques années, l'âge a pris le relais du handicap comme motif principal des plaintes déposées à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Les dossiers d'âgisme représentent près du quart des dossiers ouverts entre janvier et octobre 2006. Ils talonnent de près les plaintes fondées sur un handicap (27 %), qui étaient traditionnellement les plus nombreuses.⁴ Cette discrimination prend appui sur un discours âgiste selon lequel les aînés sont inaptes à l'apprentissage des nouvelles technologies ou résistants au changement, pour

ne nommer que ces deux stéréotypes. Il serait temps de reconnaître l'apport indiscutable du personnel d'expérience, qui représente selon nous un gage de succès pour une organisation. Cette discrimination se manifeste également dans l'accès limité à la formation pour les travailleurs qui avancent en âge. Les données sont claires : les travailleurs d'expérience ont plus difficilement accès à de la formation continue pour mettre à jour leurs connaissances.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le savoir-faire des travailleurs d'expérience doit être considéré comme une richesse dont il faut profiter avant leur départ du marché du travail. Le transfert des compétences est un enjeu majeur à l'heure actuelle dans beaucoup d'entreprises québécoises. La possibilité de devenir mentor pour contribuer à former la relève devrait être offerte plus largement aux travailleurs, dont à la Ville de Montréal.

Conclusion

À l'instar du *Carrefour Action municipale-famille*, nous appuyons une définition de la famille englobante qui se lirait comme suit : « La famille, c'est le premier milieu de vie des personnes unies par des liens et des engagements multiples et variés à travers les générations. Ses membres se soutiennent mutuellement au cours des différentes étapes de la vie, favorisant ainsi leur autonomie, leur bien-être et leur développement. »

C'est avec beaucoup d'espoir que le réseau FADOQ – Région Île de Montréal présente ce mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre du Projet de plan d'action famille Montréal. Nous souhaitons que les enjeux soulevés dans ce mémoire et les recommandations qui les accompagnent soient soumis à l'attention des élus afin de les sensibiliser à l'importance d'inclure les aînés dans une Politique familiale dans une société qui avance en âge.

Oui, le développement de Montréal sera assuré par l'accroissement et la rétention du nombre de jeunes familles sur son territoire. Mais, nous défendons sincèrement et scrupuleusement l'idée que le dynamisme et la richesse de Montréal ne pourront rayonner complètement sans l'apport socio-économique des aînés. C'est en ce sens que nous ne cesserons de répéter que les aînés font partie de la famille et qu'il importe d'inclure pleinement cette dimension et particulièrement les préoccupations qui en découlent dans une Politique familiale qui se doit d'être englobante et poursuivre de multiples objectifs.

Nous nous permettons en terminant de vous proposer de porter une attention particulière au concept de « ville-amie des aînés » proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce concept a pour objectif d'aider les villes à relever le défi que pose cette réussite de l'humanité qu'est le vieillissement de la population. La ville de Sherbrooke a adopté cette idée et représente un exemple pour toutes les municipalités du Québec.

Nous comptons sur le leadership de Montréal pour avancer dans cette direction. Parallèlement, le réseau FADOQ – Région Île de Montréal offre sa collaboration en tant que partenaire de la société dans les suivis de cette consultation sur le Projet de plan d'action famille Montréal et remercie l'Office de consultation publique de Montréal d'avoir entendu ses propos.

Source:

Anne-Marie Drolet
Directrice générale
Réseau FADOQ – Région Île de Montréal
514-271-1411
amdrolet@fadoqmtl.org

Références :

1 ; « La politique montréalaise de la famille adopte une définition de la famille qui fait une large place aux enfants. La famille, c'est d'abord quelques personnes vivant sous le même toit, dans une maison unifamiliale ou un logement. C'est, pourrait-on dire, la famille «résidante». La définition que retient cette politique est ouverte à toutes les formes que prend aujourd'hui la famille résidante et n'exprime de préférence pour aucune de ces formes ... avec toutes les figures qu'elles prennent dans le temps, familles composées d'un adulte, qui est parfois un aîné... » Source : Cadre de référence famille – Montréal, ville avec enfants, Documentation de consultation, Ville de Montréal, mai 2007

2; Institut de la Statistique Québec, Perspectives de la population selon le groupe d'âge et le sexe, Montréal et ensemble du Québec.

3 ; Enquête sociale générale (ESG) de 2002, cycle 16 : Le vieillissement et le soutien social, dans Conseil des aînés, 2006, *Vivre et vieillir dans sa communauté*, p. 12.

4 ; Données de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Cette catégorie de dépenses comprend principalement les soins à domicile, mais aussi les services ambulanciers, la recherche en santé et la santé au travail. Voir Breton, Brigitte. 2005. « Une clientèle à protéger ». Le Soleil (4 mai 2007), p. A16.